

# BIOLITEX 5

Huile de démoulage biodégradable.



## Définition

**BIOLITEX 5** est une huile à action chimique pour le démoulage du béton. Elle a été formulée afin d'éviter la formation de résidus collants sur les moules lors de l'utilisation d'huile «biodégradables» classiques. De plus la composition du produit lui garantit une excellente biodégradabilité.

## Domaines d'application

**BIOLITEX 5** est un agent multifonctionnel de démoulage pour le béton, recommandé pour être utilisé sur des moules en aluminium, en acier, en bois et en plastique: Génie civil, industrie de construction, pré-fabrication.

**BIOLITEX 5** est facilement biodégradable: 95 % selon la méthode de test CEC L-33-T-82 (référence: les huiles de démoulage à base d'huile minérale ont une biodégradabilité d'env. 40%).

## Données techniques

Caractéristiques	Valeurs typiques	Méthode
Masse volumique à 20°C kg/l	0,856	ASTM D 4052
Viscosité à 20°C mm <sup>2</sup> /s à 40°C mm <sup>2</sup> /s	11,25 7,1	ASTM D445
Point d'éclair °C	84	ASTM D 92
Point de vaporisation °C	-20	-
Point d'écoulement limité °C	-30	ASTM D 97
Biodégradabilité % après 21 jours	> 95	CEC L-33-T-82

## Caractéristiques

- Le pouvoir couvrant de **BIOLITEX 5** se situe entre 20 et 40 g/m<sup>2</sup>, en fonction de la porosité du moule et de la méthode d'application.
- Excellente mouillabilité, permettant un démoulage **sans résidus**.  
Très bonne séparation entre le béton et le moule grâce à l'action chimique et à la base végétale de l'huile.
- **BIOLITEX 5** contient un ensemble d'additifs anticorrosion qui permet son utilisation à température élevée (<60°C). Le diluant du fluide est un solvant hydrocarboné désaromatisé et non nuisible à l'environnement.



**CLOQUETTE**  
Grouting Products

## Mise en oeuvre

Le produit tel quel est prêt à l'emploi. Il peut être appliqué au moyen d'un vaporisateur (pour grandes surfaces), d'un rouleau ou d'une brosse.

Pour obtenir de bons résultats avec **BIOLITEX 5** il faut appliquer le produit en **très fine couche** sur le moule et éviter tout excédent de produit. **L'excès de produit doit être enlevé.**

## Conditionnements

Bidons de 1, 5 et 25 litres

Fûts de 200 litres

Cubis de 1000 litres



## Mesures sanitaires préventives

### Protection individuelle.

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Protection de la peau :            | gants industriels.   |
| Protection des yeux :              | lunettes de sécurité.  |
| Autres protections individuelles : | en cas d'exposition possible utiliser des vêtements de protection appropriés, notamment des gants.   |
| Hygiène industrielle :             | ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons souillés.<br>changer de vêtements dès qu'ils sont contaminés et de toute façon à la fin du travail. |

### Consulter la fiche de données de sécurité

Cette notice technique résulte des recherches et d'une longue expérience. Toutefois, elle ne saurait engager notre responsabilité, car le succès n'est assuré que si l'on a tenu compte de toutes les particularités de chaque cas. Nous recommandons d'effectuer des essais préliminaires afin de déterminer si le produit convient à l'application envisagée. Toutes nos commandes sont acceptées sous réserve de nos conditions générales de vente et de livraison en vigueur. UPDATE 06/2018